

Une question semble agiter le landernau politique : que doit-on faire des Français Islamistes partis combattre en Irak ou en Syrie ? Que faut-il faire de ces terroristes qui ont pris les armes contre leur propre pays, qui ont changé de nom, qui ne regrette rien au fond d'eux surtout les femmes plus islamisées encore et qui ne rêvent que d'un retour de l'Etat Islamique ? Ils se sont exclus eux-mêmes de la communauté nationale et la déchéance de nationalité aurait pu être la solution comme en Grande-Bretagne mais en France nous avons refusé cette alternative...

En France, 44 avocats ont dénoncé « un immense déshonneur » pour la France suite aux 11 condamnations à mort de ces terroristes... Ces 44 avocats sont très en vue dans les médias où la défense des djihadistes est devenu leur fond de commerce. Ils ne sont pas à leur coup d'essai. Dès 2016, ils avaient protégé un prédicateur de la haine Islamiste à Stains (93). A Toulouse, c'était une autre figure de l'islamisme qu'ils défendaient alors que son nom apparaissait dans différents projets d'attentats et qu'il vient récemment condamner à 4 ans de prison ferme...

Alors de quel droit s'arrogent-ils pour condamner une justice souveraine d'un pays étranger ? Ces terroristes islamistes ont été jugés pour leurs actes commis sur un territoire étranger ne sont-ils pas responsables de leurs actes ? Le gouvernement a évoqué un procès « équitable ». Qui sommes-nous pour intervenir et nous opposer à cela ? Cette entreprise de dénigrement systématique de la France est épuisante. N'y a-t-il pas des combats plus honorables à mener ?

Raymond Aquila

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)